

RETOUR SUR LA TABLE RONDE

« LES AMBITIONS DU RÉEMPLOI DANS LA CONSTRUCTION À MONTPELLIER »

10 février 2023

Innovation environnementale / Réemploi



Intervenants :

- *Awen GILLET*, Responsable Achat chez **Valdelia**
- *Yves-Alain LIENARD*, Co-fondateur de **Mas Réemploi**
- *Emmanuel BAGUET*, Gérant d'**Horizon BTP**
- *Dimitri DEVEZE*, Directeur production d'**Altémed**
- *Jean Paul LAURENT & Alexis LAUTIER*, Professeurs **ENSAM**
- *Éric ALLODI*, Fondateur d'**Upcyclea**

→ L'objectif

- Réunir les parties prenantes : entreprises, enseignants, architectes, centre de réemploi, éco-organismes, maîtrise d'ouvrage, start-ups.
- Faire un état des lieux sur la réglementation en vigueur notamment sur la mise en place de la REP Bâtiment, sur le réemploi d'aujourd'hui, ainsi que sur les leviers permettant une massification pour le réemploi de demain.

Cette 1^{ère} table ronde a été introduite par le directeur général d'Altémed, **Cédric GRAIL**, qui a d'abord évoqué l'importance de **l'innovation**, face un contexte de crise : selon lui, « *plus on est en crise, plus on doit être innovant* ».

Il poursuit en rappelant que les thèmes choisis par le Lab ont pour objectif des **productions collectives**.

Pour exemple, Cédric GRAIL a cité :

- Le **5^{ème} permis d'imaginer** situé sur l'ancienne concession Opel au quartier Restanque dédié au réemploi des matériaux de construction : véritable démarche d'urbanisme transitoire de la Métropole de Montpellier et réponse opérationnelle à la problématique du foncier pour mettre en place le réemploi (2000m² en intérieur + 1000m² extérieur). Pour plus d'infos rdv : <https://permisdimaginer-montpellier.fr>
- La mise en place du « **Work Shop** » au Lab : atelier collaboratif formé par l'ensemble des parties prenantes du territoire de mars à juin 2023, pour parvenir à une feuille de route opérationnelle du réemploi sur la Métropole de Montpellier.

→ Le contexte réglementaire actuel

Côté éco-organisme, **Awen GILLET**, Valdelia :

« La responsabilité élargie du producteur bâtiment prenant effet depuis le 1^{er} janvier 2023 consiste plus simplement au « principe pollueur-payeur » : les metteurs sur le marché devront donc adhérer à un éco-organisme en payant une éco-participation, et cet éco-organisme est chargé de gérer les produits en fin de vie. Il y a en tout 4 éco-organismes de la REP, dont Valdelia. Plus précisément en 2023, au déploiement de la filière REP Bâtiment, ce sont uniquement les déchets PMCB qui seront pris en charge par l'éco-contribution et donc par les éco-organismes. Ces déchets sont classés en deux catégories :

- Les déchets inertes qui concernent les produits et matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux (ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre). Par exemple : le béton, l'ardoise, la céramique...

- *Les déchets non inertes qui concernent les produits et matériaux constitués majoritairement en masse de bois, plâtre, plastiques, verres, laines minérales, bitume, textiles, dont les huisseries.*

Concrètement, lorsqu'il y a plus de 50 m³ de déchets sur un chantier, nos conseillers techniques vont mettre à disposition des bennes. S'il y a moins de 50 m³, alors il faut s'orienter vers les points de collecte de nos partenaires. A moyen terme, nous souhaitons massifier nos partenaires et nos points de collectes en créant des maillages locaux.

Pour le réemploi, les objectifs de la REP sont de 5% des matériaux collectés d'ici 2028. Nos conseillers techniques iront sur les chantiers pour prévoir le démontage sélectif. Il y a un véritable travail pour déconstruire sélectivement sans ne rien abîmer. C'est pour cela que travaillerons avec des structures comme Mas Réemploi, nous sommes un assemblage des parties prenantes pour mener à bien les chantiers.

Aussi, les maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages et les entreprises ont un rôle de déclaration de leurs chantiers. »

Côté maître d'ouvrage, *Dimitri DEVEZE*, ACM HABITAT by Altémed :

« Rappelons qu'en 2016 a été instauré le tri concernant les déchets de chantier avec la mise en place des 4 bennes afin de collecter les différents types de déchets sur le chantier, depuis le 1^{er} janvier 2022 l'obligation du diagnostic déchets pour les surfaces de plancher de plus de 1000 m² est entré en vigueur... Des textes sont présents mais pas encore intégrés, ce sont les comportements qui doivent changer. »

Côté entreprise, *Emmanuel BAGUET*, Horizon BTP :

« C'est une chance d'avoir cette REP qui va monter en puissance. Cependant il y a quand même une quantité de déchets qui ne sera pas valorisable, mais cela va nous obliger, en tant qu'entreprise, à avoir une vision différente sur le chantier et notamment mieux trier nos chantiers. En tant que démolisseur nous avons déjà cette habitude : nous avons d'abord eu l'obligation du tri des 5 flux des déchets en 2016, puis des 7 flux en 2021, nous veillons donc à ce que le tri soit réalisé conformément à la réglementation. Demain, si nous voulons que cela fonctionne, il faut que toutes les entreprises et les acteurs du secteur soient vigilants sur cela. »

→ Etat des lieux actuel sur le réemploi et projets en cours ou réalisés

Côté entreprise, **Emmanuel BAGUET**, Horizon BTP :

« Depuis 17 ans, on réemploi des matériaux, plus précisément des matériaux qui ont une valeur financière, cela a toujours fonctionné, aujourd'hui il s'agit d'un contexte différent : il s'agit d'enjeux environnementaux. Nous avons déjà mis en place déjà certaines choses avec certains acteurs qui se trouvent ici, notamment un marché éphémère lors de la démolition de l'EHPAD de Saint-Hilaire avec le bureau d'étude Caprionis. Il y avait beaucoup de matériaux récupérables que nous avons essayé de revendre, cependant avec peu de temps pour le faire, cela n'a pas fonctionné autant que l'on espérait : aujourd'hui je pense que c'est la communication qui nous manque, nous savons ce que nous voulons valoriser mais par contre nous ne savons pas ce dont les gens ont besoin, il manque cette interaction entre l'offre et la demande... »

Côté maître d'ouvrage, **Dimitri DEVEZE**, ACM HABITAT by Altémed :

« En collaboration avec Caprionis et Mas Réemploi, lors de la démolition d'un bâtiment monté en pierre de Castris sur le quartier de la Mosson à Montpellier, nous avons identifié 300 m³ de pierre de Castris et nous avons travaillé sur un démontage sélectif. Nous n'avons pas de certitude de récupérer l'entièreté des 300 m³, mais souhaitons qu'une bonne partie soit utilisée par la SERM pour la construction du groupe scolaire voisin et pour le restant on peut se poser la question d'une autre construction... On parle d'un investissement de 200 000 euros. Aujourd'hui, on expérimente. »

Côté centre de réemploi, **Yves-Alain LIENARD**, Mas Réemploi :

« Le réemploi est la raison même de notre structure, nous ne travaillons que là-dessus. Nous essayons de faire du concret : actuellement nous réalisons tout un modèle expliquant toutes les méthodes, toute la traçabilité (poids, carbone...) et le reconditionnement des matériaux.

Aujourd'hui nous essayons beaucoup de choses, par exemple : l'Agence de l'eau souhaitait faire des travaux au niveau de ces bureaux : nous avons démonté tout ce qui avait été repéré pour être réutilisé. Il y avait 100 m² de bureau qui ne faisait pas l'objet de travaux : c'est à cet endroit que nous y avons réalisé une sorte de magasin avec tout ce que nous avons pu récupérer et nous y avons ajouté des étiquettes et notices, pour que les poseurs puissent tout remonter et reposer sans soucis. À la fin du chantier, si tout n'a pas été utilisé nous pouvons le ramener dans notre plateforme au Crès. »

Côté enseignement/ maîtrise d'œuvre, Alexis LAUTIER, Professeur ENSAM :

« Nous sommes intervenus sur le Mas Mirabeau à Fabrègues : c'était un Mas à l'abandon, les étudiants ont fouillé et récupéré dans les bennes des matériaux avec lesquels ils ont créé un petit bâtiment entièrement fait en matériaux récupérés, qui est devenu un véritable repère au sein du Mas de Mirabeau. En tant que pédagogue, nous essayons d'insuffler que tout cela n'est pas possible, si derrière les architectes ne mettent pas en place cette volonté de réutiliser des matériaux et d'en faire une valeur ajoutée. »

Côté enseignement/ maîtrise d'œuvre, Jean Paul LAURENT, Professeur ENSAM :

« Nous considérons que tout ce qui est construit représente des futurs matériaux disponibles : soit sur site, soit inertes... Il faut sortir du principe « je dessine et je questionne le catalogue industriel », il faut partir de ce qu'on a et composer avec pour réaliser des projets. Cela veut dire qu'il y'a un dessin à priori et sur le chantier, on déporte la conception au-delà : « il n'est pas possible de concevoir tout cela en bureau ».

Côté start-up, Eric ALLODI, Upcyclea :

« Ce qui revient c'est typiquement le manque de rentabilité dû au manque de donnée sur ce qu'on récupère sur un chantier, la difficulté de gérer la complexité, les questions d'assurabilité... Nous sommes dans un modèle relativement artisanal. Et c'est lorsque nous avons eu ce constat que nous nous sommes dit « il faut réussir à caractériser les besoins que ce soit en nature, en quantité, localisation, rentabilité »... C'est là où on a pu utiliser la donnée et la numérisation. Notre solution repose sur des ressources managers et des écosystèmes entre l'offre, la dépose et la demande. Il faut une vision orientée sur les ressources et non une vision orientée sur les déchets. »

→ Les leviers en quelques mots pour une massification du réemploi de demain

Côté entreprise, Emmanuel BAGUET, Horizon BTP :

« Changer la communication, changer les habitudes de consommation et changer la réglementation actuelle de construction. »

Côté maître d'ouvrage, *Dimitri DEVEZE*, ACM HABITAT by Altémed :

« Sensibilisation, anticipation et planning, réglementation, modèle économique et enfin montage juridique notamment en marché public. »

Côté centre de réemploi, *Yves-Alain LIENARD*, Mas Réemploi :

« Ajouter des clauses environnementales : cela va aider tout le monde à pouvoir le faire. »

Côté éco-organisme, *Awen GILLET*, Valdelia :

« Pédagogie, information, temps et financement. »

Côté enseignement/ maîtrise d'œuvre, *Jean-Paul LAURENT*, Professeur ENSAM :

« Une nouvelle conception à partir des matériaux et un changement du positionnement du bureau de contrôle technique en mode évaluation des risques. »

Côté enseignement/maîtrise d'œuvre, *Alexis LAUTIER*, Professeur ENSAM :

« La volonté politique et partager ces thématiques de manière plus ludique. »

Côté start-up, *Eric ALLODI*, Upcyclea :

« L'éco-conception, la caractérisation des ressources et le maillage des acteurs. »

Pour définir les objectifs et moyens en matière de réemploi sur le territoire de Montpellier, rendez-vous au futur **Work Shop** du Lab : les dates seront communiquées à partir du 6 mars !